



INTERCLASSE ET REFECTOIRE ECOLE ELEMENTAIRE PERGAUD

REGLEMENT INTERIEUR

AU 1ER SEPTEMBRE 2019



POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

A l'attention des élèves et de leur famille

I. Généralités

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le service de restauration scolaire est pris en charge par l'intercommunalité.

La surveillance est assurée entre 12h et 13h20 par du personnel communal chargé de :

- veiller au bon déroulement des repas,
- veiller à ce que les enfants mangent correctement,
- assurer la surveillance des enfants dans la cour,
- faire respecter, en collaboration avec les responsables, le présent règlement.

En toutes circonstances, les élèves doivent avoir une attitude correcte, respecter le personnel, obéir aux règles de vie aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du restaurant scolaire.

II. Règles de vie

Pour une meilleure prise en charge, à la sortie des classes à 12h, les enfants doivent se ranger correctement et rester calmes pendant l'appel du personnel.

1. A l'intérieur du réfectoire

Afin de mieux gérer le repas des enfants, nous décloisonnerons en deux services : le premier service de 12h00 à 12h40 et le second de 12h40 à 13h20.

Il faut :

- se laver soigneusement les mains avec du savon,
- prendre son plateau-repas et aller s'installer à table,
- manger lentement et calmement,
- goûter à tout,
- finir son repas à l'intérieur (il est interdit de sortir de la nourriture),
- rester assis à la même place jusqu'à la fin du repas,

Maire de LAPALUD B.P. N°43 848404-LAPALUD

Service Enfance Jeunesse

04 90 40 30 73/0637 32 78 01

enfancejeunesse@lapalud.net

Ecole Maternelle René Clair 04 90 40 32 08 / Ecole Elémentaire Pergaud 04 90 40 34 78

- ranger correctement le plateau et la vaisselle sale à l'endroit prévu, avant de sortir.

2. A l'extérieur, dans la cour de récréation

a) Lieux interdits

- le garage à vélos,
- les parties goudronnées pour le football (sauf lorsque le stade est inondé et avec l'accord d'un adulte),
- l'intérieur de l'école pendant l'interclasse.

b) Aires de jeux

- Pour les enfants qui jouent au foot, la partie herbeuse entre les buts,
- Pour les autres, toutes les parties de la cour qui ne sont pas interdites,
- Le préau est réservé aux jeux calmes (pas de courses, pas de ballon).

Il ne faut pas :

- escalader les clôtures,
- se suspendre aux branches des arbres, les casser,
- discuter avec des personnes à l'extérieur (à travers le grillage ou le portail),
- jeter des pierres, du sable ou tout autre objet,
- monter sur la table de ping-pong ou aller dessous,
- faire des roulades, des arbres droits, des roues, etc...(dangereux)
- se servir dangereusement de la corde à sauter,
- apporter un sandwich ou quelque nourriture que ce soit pendant ce temps,
- apporter des objets personnels de valeur (en cas de perte, il n'y aurait aucun recours),
- prendre le ballon, la corde ou tout autre objet appartenant à un camarade sans le lui demander,
- dire des mots grossiers,
- cracher,
- frapper,
- menacer verbalement ou avec des objets.

Mairie de LAPALUD B.P. N°43 84840LAPALUD

Service Enfance Jeunesse

☎ 04.90.40.30.73/06.37.32.78.01

enfancejeunesse@lapalud.net

Ecole Maternelle René Char 04 90 40 32 08 / Ecole Élémentaire Pergaud : 04.90.40.34.78

3. A l'intérieur et à l'extérieur, il faut :

- appeler un adulte en cas de conflit entre élèves,
- être poli,
- obéir aux personnes qui surveillent, accepter leurs observations, les respecter,
- vivre en bonne entente avec les autres enfants : pas d'insultes, pas de coups, pas de disputes.

III- Sanctions

En cas de manquement grave aux règles de vie, l'enfant recevra un avertissement et les parents seront informés.

Si les problèmes perdurent, les parents seront convoqués par les responsables, à la mairie, pour un entretien.

Si aucune amélioration n'est constatée dans son comportement, l'enfant risque alors une exclusion temporaire ou définitive.

Mairie de LAPALLUD B.P N°43 84840-LAPALLUD

Service Enfance Jeunesse

☎ 04 90 40 30 73 / 06 37 32 78 01

enfance@jeunesse.lapallud.net

Ecole Maternelle René Char : 04 90 40 32 08 / Ecole Élémentaire Bergaud : 04 90 40 34 78

REGLEMENT INTERIEUR POUR LES ENFANTS DES ECOLES ELEMENTAIRES
INTERCLASSE ET REPECTOIRE ECOLE ELEMENTAIRE PERGAUD

Papillon à retourner au professeur d'école dûment complété au plus tôt

Nom et prénom de l'enfant :

.....

Classe : Nom du Professeur d'école :

Nom et prénom des responsables de l'enfant :

.....

N° de téléphone en cas d'urgence :

.....

Recommandations des parents (problèmes de santé) :

.....
.....
.....
.....

Nous, soussignés....., déclarons
avoir pris connaissance du présent règlement.

Le.....

Signature des parents :

Signature de l'élève :